

Candidat

Nom :

Prénom :

Né(e) le :::

**CONCOURS D'ENTRÉE en Cycle à Orientation Professionnelle
FORMATION PREPARANT AU DIPLOME D'ÉTUDES THEATRALES
22 SEPTEMBRE 2017**

Pièces à fournir **au dépôt du dossier** :

- 1 copie du diplôme du baccalauréat
- 1 copie de la carte d'identité
- 1 photo d'identité (*indiquer nom et prénom au verso*)
- 1 certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse
- 1 dossier de projet (lettre de motivation)
- 1 justificatif de domicile (pour les candidats domiciliés dans la communauté urbaine Caen la mer) –(1)
- l'avis d'imposition 2017 pour les candidats domiciliés sur le territoire de Caen la mer (à réception de celui-ci et au plus tard le 25 septembre 2017)

⁽¹⁾ les pièces à produire pour justifier de la domiciliation à Caen la mer sont : quittance de loyer ou facture de fluides (eau, gaz, électricité) ou taxe d'habitation au nom du responsable légal - aucun changement de tarif suite à un déménagement sur le territoire de Caen la mer après la date de rentrée officielle des élèves ne peut être pris en compte.

Cadre réservé à l'administration

CANDIDAT

Nom :


Prénom : Sexe : M F

Né(e) le : à :

COORDONNEES DU CANDIDAT (pour un candidat majeur)

Adresse :

Code postal : _____ Ville :

 domicile : professionnel :  :

E-mail :

(Pour la transmission des informations, notamment l'envoi des convocations)

Un membre de la famille (parent, enfant, sœur, frère) est-il inscrit au conservatoire de Caen ?

OUI NON

COORDONNEES DU RESPONSABLE LEGAL 1 (pour un candidat mineur)

Nom, prénom :

Profession :

Adresse :

Code postal : _____ Ville :

 domicile : professionnel :  :

E-mail :

(Pour la transmission des informations, notamment l'envoi des convocations)

COORDONNEES DU RESPONSABLE LEGAL 2 (pour un candidat mineur- si différentes du resp. légal 1)

Nom, prénom :

Profession :

Adresse (si différente) :

Code postal : _____ Ville :

 domicile : professionnel :  :

E-mail :

(Pour la transmission des informations, notamment l'envoi des convocations)

SITUATION A LA RENTREE 2017 (champs obligatoires)

lycée classe : établissement :

université niveau :

autre école précisez :

activité professionnelle précisez :

Si vous êtes étudiant, avez-vous une sécurité sociale étudiante pour l'année 2017/2018 ?

OUI NON

Si oui, laquelle :

Fournir justificatif

J'autorise, à titre gratuit, la communauté urbaine Caen la mer à prendre, diffuser et exploiter les photos ou captations (enregistrement, films) réalisées dans le cadre des activités du conservatoire de Caen (cours, spectacles, gala, auditions...). Ces images sont utilisées à des fins pédagogiques mais aussi pour les outils d'information et de communication de la collectivité. Elles pourront être publiées sous la forme d'un support papier (plaquette, affiche, dépliant, presse...) ou sous une forme numérique (site internet...).

Je n'autorise pas cette diffusion.

Je soussigné(e)

reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription et des conditions tarifaires et déclare exacts les renseignements fournis dans ce dossier.

Fait à _____, le _____

Signature du candidat
ou de son représentant légal :

CONCOURS D'ENTRÉE en Cycle à Orientation Professionnelle FORMATION PRÉPARANT AU DIPLOME D'ETUDES THEÂTRALES Septembre 2017

PUBLIC CONCERNÉ :

Le cycle à orientation professionnelle est destiné à des étudiants qui envisagent la poursuite de leurs études dans des écoles supérieures après l'obtention du Diplôme d'Etudes Théâtrales (diplôme reconnu au niveau national). Le cycle, d'une durée de 2 à 3 ans, est accessible à des étudiants ayant déjà un bon niveau de pratique théâtrale après un stage de préparation à une audition d'admission devant un jury.

Contenu des études

Interprétation

Ateliers (*improvisation, projet personnel, scènes de concours*)

Écritures contemporaines

Chant

Danse

Culture générale (1^{ère} année)

Travail en autonomie

Master class avec intervenants extérieurs

ORGANISATION DU CONCOURS

Conditions d'admission

- Être âgé de minimum 17 ans et de maximum 25 ans au 31/12/17
- Être titulaire du baccalauréat

Ces dispositions peuvent faire l'objet de dérogations exceptionnelles (demande par courrier motivé auprès du directeur).

Dossier de projet (lettre de motivation) :

Le candidat rédige lui-même en 2 ou 3 pages maximum, un texte qui retrace son parcours (formation, diplômes obtenus) et précise son projet professionnel et sa motivation pour suivre le cycle à orientation professionnelle préparant au Diplôme d'Etudes Théâtrales.

➔ Fournir copie des diplômes, attestations et/ou dossier de scolarité.

Les candidats retenus après examen des dossiers suivront un stage qui se déroulera du 18 au 21 septembre 2017.

Pour ce stage ils devront **préparer et présenter** une scène classique, une scène contemporaine et un projet personnel.

Les scènes à préparer sont affichées et mises en ligne le 16 juin 2017.

Le concours d'entrée, sous forme d'audition devant un jury, aura lieu le **22 septembre 2017** au conservatoire.

➔ Les résultats sont communiqués par voie d'affichage au conservatoire. Aucun résultat ne sera transmis par téléphone.

➔ Le candidat retenu ne peut intégrer le conservatoire qu'après avoir acquitté les droits d'inscription **et** s'être affilié à la sécurité sociale étudiante ou justifié de son affiliation auprès d'un autre établissement (copie de la carte d'étudiant).

➔ Le candidat admis à intégrer le conservatoire s'engage à poursuivre un cursus conforme au règlement des études.

SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE :

Si vous êtes inscrit en cycle à orientation professionnelle préparant au DET au conservatoire de Caen, **vous êtes dans l'obligation de vous affilier au régime étudiant de sécurité sociale dès votre admission** ou de justifier d'une affiliation à un régime de sécurité sociale **pour l'année 2017/2018.**

MODALITES D'INSCRIPTION :

Compléter le dossier d'inscription ci-joint et le retourner au conservatoire :

Le 27 août 2017 au plus tard
(cachet de la poste faisant foi)

accompagné des pièces suivantes :

- 1 copie du diplôme du baccalauréat,
- 1 copie d'une pièce d'identité en cours de validité,
- 1 photo d'identité (nom et prénom au verso),
- 1 justificatif de domicile original⁽¹⁾ pour les élèves domiciliés dans la communauté urbaine Caen la mer - celui-ci vous sera retourné,

L'avis d'imposition 2017 pour les candidats domiciliés sur le territoire de Caen la mer, (à réception de celui-ci et au plus tard le 25 septembre 2017),

- 1 certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse,
- le dossier de projet (lettre de motivation).

⁽¹⁾ les pièces à produire pour justifier de la domiciliation dans la communauté urbaine caen la mer sont : quittance de loyer ou facture de fluides (eau, gaz, électricité) ou taxe d'habitation au nom du responsable légal

TARIFS 2017-2018 :

Votés par le conseil communautaire/Délibération n°C-17-03-23 du 23 mars 2017 – (extrait)

1) Frais de dossier : par élève – (obligatoires et non remboursables)	40 €
2) Droits d'inscription :	
Elève hors communauté urbaine Caen la mer :	
> 1 ^{er} élève	536 €
> à partir du 2 ^{ème} élève du même foyer (même domiciliation) si 1 ^{er} élève est inscrit au tarif plein de 536 €	376 €
Elève domicilié dans la communauté urbaine Caen la mer : application du quotient familial (consulter la grille tarifaire sur www.conservatoiredecaen.fr , simulateur en ligne).	

Prélèvement automatique : les droits d'inscription peuvent faire l'objet d'un prélèvement automatique à partir de 150 €, (5 mensualités), si la demande est faite avant le 31 octobre 2017.

Chèques vacances : les personnes souhaitant régler en partie avec des chèques vacances, doivent **remettre ce mode de règlement au service scolarité entre le 15 septembre et le 31 octobre 2017**. Passé ce délai, aucun chèque vacances ne pourra être accepté.

Les personnes réglant en partie avec des chèques vacances ne peuvent opter pour le prélèvement automatique.

REMBOURSEMENT :

Toute demande de remboursement devra être effectuée

par écrit avant le 31 octobre 2017 sous la condition que l'élève n'ait suivi aucun cours depuis la rentrée scolaire (art. 61 du règlement intérieur du 6/10/05).

Les frais de dossier ne sont pas remboursables.

Une fois la rentrée effectuée, l'adresse prise en compte pour le calcul des frais de scolarité sera celle mentionnée sur le dossier d'inscription.